



Avec vous, **des élu·e·s engagé·e·s** pour défendre et revaloriser notre métier



Le ministre communique tous azimuts sur l'importance d'une « École de la confiance » pour transmettre les savoirs fondamentaux, préparer les élèves à leur avenir, rassembler autour de l'école. Des finalités qui concernent les psychologues de l'Éducation nationale, dont le rôle auprès des élèves, des familles et des équipes est bien reconnu. Écoute, suivi, médiation, tout ce qui vise à favoriser l'épanouissement et le développement psychologique et social des enfants et des adolescents, leur réussite scolaire et l'élaboration progressive de leurs projets d'avenir, sont essentiels pour réduire les inégalités et construire la confiance.

Mais comment y croire quand le ministre orchestre le transfert des DRONISEP aux Régions et annonce la fermeture des CIO, laissant ainsi les publics les plus fragiles au bord du chemin ? Comment y croire quand des suppressions de poste vont toucher les services publics et en particulier l'École ? 2 650 postes en moins annoncés pour le second degré, avec pour conséquence, des recrutements à la baisse, des RASED toujours incomplets... Au-delà de la communication, la priorité à l'École est-elle passée à la trappe ?

Comment, enfin, croire à la reconnaissance du travail des personnels quand les salaires, les indemnités et les mesures d'améliorations prévues dans le PPCR sont bloqués ?

Au sein du nouveau ministère, la mise en place du corps unique qui a permis de conforter le titre de psychologue dans le premier comme dans le second degré n'est pas au goût de tout le monde. Elle reste inachevée et elle a été mal gérée par l'administration. Le SNES-FSU et le SNUipp-FSU interviennent pour lever les blocages et obtenir le respect des engagements. Voter en CAP pour les listes présentées par le SNES et le SNUipp et en CT pour les listes présentées par la FSU, c'est faire le choix d'élu·e·s qui interviennent pour faire respecter transparence et équité dans tous les actes de gestion de carrière, pour le respect du statut, des missions et de la déontologie des Psy-ÉN.

Une conception du métier, des conditions

ÉCOLE « BLANQUER » ET AVENIR DES PSY-ÉN

Pour le SNES-FSU et le SNUipp-FSU, le rôle des Psy-ÉN est lié à une certaine conception de l'École qui fait une place aux équipes pluri-professionnelles et qui ne réduit pas les élèves à leurs résultats ou à une quelconque assignation sociale.

Séduit par la neuro-éducation pour améliorer les performances du système, le ministre a choisi de procéder par évaluations nationales. Il s'agira, non plus d'étudier en équipe les difficultés des élèves en prenant en compte leur complexité, mais de se fier aux interprétations de logiciels pour appliquer des exercices de remédiation. Qu'en sera-t-il alors de la singularité du sujet et de son développement ? Quel besoin de l'apport des psychologues dans un tel contexte ?

Dans un lycée placé sous le signe des parcours pour initiés, des offres de formation inégalement réparties et de la sélection à l'entrée dans le supérieur, l'accompagnement des élèves risque de devenir l'apprentissage du renoncement et du renforcement des inégalités. Pour le SNES-FSU, il est hors de question que les psychologues soient enrôlés pour faire accepter en douceur la réduction des aspirations des élèves.

RESPECT DES ENGAGEMENTS PRIS

Le SNES-FSU exige le respect des engagements pris par le ministère lors de la mise en place du nouveau corps :

- **comité de suivi de la formation** pour la prise en compte des besoins des stagiaires, des formateurs et des tuteurs, formation passerelle entre EDA et EDO et offre de formation continue diversifiée ;

- **alignement des indemnités**, revalorisation des ICA pour les directeurs-trices de CIO, versement de l'indemnité différentielle accordée aux ex-instituteurs ;

- **actualisation du décret de 2015 sur les indemnités en REP et REP+.**

Élections professionnelles du 29/11 au 6/12/2018

JE VOTE FSU



REVALORISER NOS CARRIÈRES

Avec PPCR, l'avancement d'échelon est devenu quasi automatique, déconnecté de l'évaluation. La hors-classe est accessible à tous les Psy-ÉN avant leur départ à la retraite. Le SNES-FSU agit pour que l'accès à la classe exceptionnelle le devienne. Lors des CAP, les élu-e-s ont constaté une lecture des textes limitant la portée des acquis, notamment dans l'utilisation des appréciations. Les élu-e-s SNES-FSU et SNUipp-FSU sont intervenu-e-s et ont obtenu gain de cause dans plusieurs situations.

LA MISE EN PLACE DE LA SPÉCIALITÉ EDA : DES AMÉLIORATIONS À GAGNER

Règles de fonctionnement, mouvement, barèmes : les différences de gestion par rapport à leur situation *ante* dans le premier degré sont grandes pour les Psy-ÉN EDA. Confrontés à des incompréhensions et à des manques d'information, ils n'ont pas toujours trouvé de réponses adaptées auprès d'une

CE QUE LE SNES-FSU ET LE SNUipp-FSU REVENDIQUENT

- Le respect du statut, des missions nationales, des conditions de travail en accord avec la déontologie des psychologues.
- Une conception du rôle du Psy-ÉN qui prenne en compte l'enfant et l'adolescent dans sa complexité, son développement psychologique et social, son rapport aux savoirs et à l'avenir.
- Une structuration du corps sous la forme d'un service de psychologie de la maternelle à l'enseignement supérieur, non assimilable aux pôles médico-sociaux et comparable pour les deux spécialités.
- Un plan de recrutement visant la norme européenne d'un psy pour 800 élèves.

s d'exercice et des espaces à défendre !

administration débordée et peu au fait des règles du premier degré. Une nouvelle phase de mouvement intra-circonscription a été obtenue par les élus-e-s SNUipp-FSU pour assurer transparence et équité.

Des cadrages sont indispensables sur la responsabilité partagée des inspections académiques et des rectorats (gestion des postes, formation continue, frais de déplacement), et sur l'équipement des postes (création d'un fonds national et académique). Une amélioration de la structuration du corps dans les échelons académiques et ministériel et une mission de coordination départementale, sans création d'un nouvel échelon hiérarchique, sont nécessaires.

Le SNUipp-FSU revendique une institutionnalisation des temps d'échanges professionnels entre psy EDA mais aussi entre spécialités via une circulaire nationale.

LA DÉFENSE DES CIO : UN ENJEU VITAL POUR LES PSY-ÉN

Fermeture des CIO, nomination des Psy-ÉN EDO dans les EPLE, incertitude sur l'avenir des DCIO, les annonces du ministre sont brutales mais ne dévoilent pas complètement ses intentions. En fait, il conserve un CIO par département pour pouvoir s'adapter aux propositions différenciées des Régions. Mais **le SPRO n'est pas la solution pour sauver les CIO !**

Les CIO ne sont pas que des lieux d'accueil dont l'efficacité se mesurerait au seul nombre de personnes reçues ! Dirigés par des directeurs-trices reconnu-e-s, ce sont des ressources pour le système éducatif :

- par les analyses du fonctionnement de l'orientation et de l'affectation dans leur secteur ;

Pour garder la main sur nos métiers

Agissons collectivement contre les injonctions
et les prescriptions



ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES 2018*

Je choisis mes élu-es
JE VOTE FSU

* Du 6 novembre au 6 décembre 2018, selon l'employeur.



ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN

- par l'espace médian entre l'EN et le monde extérieur offrant des garanties d'indépendance et de déontologie notamment pour l'information et l'aide à l'élaboration des projets ;
- par l'espace d'écoute et de suivi qu'ils offrent aux élèves, aux étudiants et aux parents sur la scolarité et l'orientation, en particulier pour ceux qui en ont le plus besoin (décrocheurs, EANA, jeunes en situation de handicap...) ;
- par l'espace de réflexion collective qu'ils proposent aux groupes d'élèves, de parents, mais aussi aux Psy-ÉN y compris entre les deux spécialités.

Pour les CAP votez :



Pour les CT
votez :



ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN

présentée par :

le **SNES-FSU** et le **SNUIPP-FSU**

Scrutin du 29-11 au 6-12-2018

9 titulaires, 9 suppléants, 16 femmes, 2 hommes

**Classe exceptionnelle des psychologues
de l'Éducation nationale**

1. Mme **MERY Catherine**
École Lanfranchi, Beauvais (60)
2. Mme **JARRIGE Marie-Christine**
CIO, Gagny (93)
3. M. **LACAZE Philippe**
Circonscription Brive-Sud,
EP Jules-Romains, Brive (19)
4. Mme **VALDENNAIRE Anne-Marie**
CIO, Épinal (88)

**Hors-classe des psychologues
de l'Éducation nationale**

1. Mme **PENAVAIRE Frédérique**
CIO, Bourgoin-Jallieu (38)
2. Mme **DALIA Françoise**
EEPU, Cambo-les-Bains (64)
3. Mme **BAS Catherine**
CIO, Amiens Nord, Amiens (80)
4. Mme **DELAHAYE Natacha**
EE Provençaux, Reims (51)

5. Mme **LEYLAVERGNE Dominique**
CIO Lyon-Est, Villeurbanne (69)

6. Mme **ROCHAT Fabienne**
EE Jean-Jaurès, Martigues (13)

**Classe normale des psychologues
de l'Éducation nationale**

1. Mme **KOESSLER Emmanuelle**
IEN Thionville 2 - École Prévert, Fameck (57)
2. Mme **DURIEZ Géraldine**
CIO, Épinay-sur-Seine (93)
3. Mme **PANIER Nathalie**
École Paul-Vaillant-Couturier,
Clichy-sous-Bois (93)
4. M. **BERTAUD François**
CIO, Le Havre (76)
5. Mme **OSIKA Véronique**
EE Les Coloriades, Bailly-Romainvillers (77)
6. Mme **DEANA-RENAUDON Catherine**
CIO Paris-Sud, Paris (75)
7. Mme **LAURENT-BERNARD Dorothée**
École Pierre-Le Lec, Audierne (29)
8. Mme **LEMOUSSU Aude**
CIO, Boulogne (92)

29 > **06**
NOV DÉC

Votez !

POUR AGIR ENSEMBLE